

ANNEXE 2



Tribunal administratif de Nantes
6 Allée de l'Île-Gloriette
CS 24111
44041 Nantes Cedex 1

Vos réf. :

Nos réf. : VM

Objet : **Enquête publique Projet extension cimetière de Notre-Dame - Demande de désignation d'un commissaire enquêteur**

Élu : Mme Anne HUETZ

Service : M. Valérie MORIN
Chef de service Citoyenneté
Tél. : 02 51 53 41 41
Courriel : v.morin@ville-fontenaylecomte.fr

Fontenay-le-Comte, le 22 août 2025

Monsieur le Président,

La commune de Fontenay-le-Comte a le projet d'extension de l'un de ses cimetières, celui de Notre-Dame, situé en agglomération, et pour lequel il est envisagé de procéder à la mise à l'enquête publique.

J'ai par conséquent l'honneur de solliciter de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour permettre la réalisation d'une enquête publique au titre de l'article L.123-4 et R.123-5 du Code de l'Environnement, qui pourrait se dérouler à compter de la mi-octobre 2025 pour une durée de 30 jours maximum.

Les dates et la durée de l'enquête seront affinées en accord avec le commissaire enquêteur désigné.

Restant à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour Le Maire empêché,
Le 2^{ème} adjoint au Maire

Benjamin VERGNAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE

Nantes, le 02/09/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANTES**

6, Allée de l'Île Gloriette
CS 24111

44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02/55/10/10/02
Télécopie : 02/55/10/10/03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15

E25000187 / 85

Monsieur le Maire
Maire de Fontenay-Le-Comte
Service de l'Urbanisme
à l'attention de M. MAINGUENEAU
Hôtel de Ville - B.P. 19
85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX

<https://nantes.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000187 / 85
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Le projet d'extension du cimetière de Notre-Dame de la commune de Fontenay-le-Comte

Monsieur le Maire,

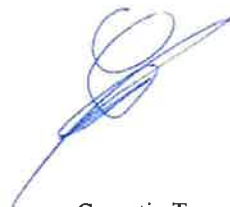
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Monsieur Jean-Claude GARNIER, brigadier major de police en retraite, demeurant 48, rue de Vildé, CHANTONNAY (85110) (tel : 02 51 34 39 82 ; portable : 06 84 45 99 27), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le président de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



Corentin Tronel

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêtrice

Par une lettre, enregistrée le 28 août 2025, le maire de la commune de Fontenay-Le-Comte demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *Le projet d'extension du cimetière Notre-Dame à Fontenay-Le-Comte (85)* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Claude GARNIER, brigadier major de police en retraite, demeurant à Chantonay (85110), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Gérard SPANIER, inspecteur manager développement en retraite, demeurant à Saint Jean de Monts (85160), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Fontenay-Le-Comte, à Monsieur Jean-Claude Garnier, et à Monsieur Gérard SPANIER.

Fait à Nantes, le 1^{er} septembre 2025.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes